



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

PME

Question écrite n° 69577

Texte de la question

M. Georges Tron attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur les difficultés d'application de la loi ordonnant la réduction du temps de travail rencontrées par les professionnels de la boulangerie-pâtisserie de l'Essonne. En effet, cette profession est actuellement confrontée à de sérieuses difficultés d'embauche et une application stricte du texte législatif est impossible sans préjudice grave pour ce métier. En conséquence, il lui demande s'il ne serait pas opportun de prendre un décret instaurant un nouveau contingent d'heures supplémentaires tout en reprenant le calendrier d'aménagement progressif défini par un accord paritaire du 26 juin 2001, à savoir 282 heures en 2002 et 2003, 235 heures pour 2004 et 2005 et 188 heures en 2006.

Données clés

Auteur : [M. Georges Tron](#)

Circonscription : Essonne (9^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 69577

Rubrique : Entreprises

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 novembre 2001, page 6699